

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°24.MA.85**

Objet : Dons en nature pour la 3^{ème} édition de la « Journée Citoyenne du samedi 8 juin 2024

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n°22/71 en date du 04 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la nécessité pour la Ville de Fontainebleau de s'associer avec des commerçants locaux dans le cadre de l'organisation de la 3^{ème} édition de la « Journée Citoyenne » le samedi 08 juin 2024,

Considérant que des commerçants de la ville et des entreprises du territoire souhaitent s'associer à la ville dans le cadre de cet évènement et apporter leur soutien par un don en nature,

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter les dons suivants :

- la « pâtisserie Frédéric CASSEL », sise 71, Rue Grande - 77300 Fontainebleau, représenté par Monsieur CASSEL : 140 macarons sucrés d'une valeur de 280.00 €.
- la « Restaurant Brasserie La Taverne », sise 23, Rue Grande - 77300 Fontainebleau, représenté par Monsieur CARAMAZZA : salades composées, tartes sucrées et boissons diverses non alcoolisées d'une valeur de 165.00€.
- l'entreprise « LEROY MERLIN MELUN CESSON », Rue du Bois des saint Pères, ZAC de la Plaine du Moulin à Vent - 77240 Cesson, représenté par Monsieur Jérôme LAGNITRE : du matériel d'une valeur de 649,30 €
- l'entreprise la « FONMARTOP CARREFOUR CITY », sise 4, Place de la République - 77300 Fontainebleau, représenté par Madame CARVALOT: des denrées alimentaires d'une valeur de 421,60 €

Article 2 : De préciser que ces dons seront utilisés lors de la « Journée Citoyenne » le samedi 08 juin 2024.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 7 juin 2024

Julien GONDARD,

Signé

Maire de Fontainebleau,

Publié le 7 juin 2024

Notifié le

Certifié exécutoire le 7 juin 2024

Sous l'identifiant 077-217701861- _____